

Note • Budget 2023

Élimination de la déduction pour les dividendes reçus par des institutions financières

Note sur l'évaluation
du coût d'une
mesure législative



Publiée le 15 juin 2023

Le Budget de 2023 apporte une nouvelle modification à la *Loi de l'impôt sur le revenu* qui éliminerait la déduction pour les dividendes reçus sur des actions qui sont des biens évalués à la valeur du marché détenues par des institutions financières. Par conséquent, les dividendes reçus après 2023 seront considérés comme des revenus d'entreprise normaux.

Coût sur 5 ansⁱ

Millions de dollars

Exercice financier	2023-2024	2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	Total
Coût total	0	-851	-877	-904	-932	-3 563

Notes

- Les estimations sont présentées selon la méthode de comptabilité d'exercice, telles qu'elles figureraient dans le budget et les comptes publics.
- Un nombre positif indique une détérioration du solde budgétaire (en raison d'une baisse des revenus ou d'une augmentation des charges). Un nombre négatif indique une amélioration du solde budgétaire (en raison d'une hausse des revenus ou d'une baisse des charges).

Estimation et méthode de projection

Pour estimer les revenus d'entreprise totaux historiques provenant de dividendes reçus sur des actions qui sont des biens évalués à la valeur du marché détenues par des institutions financières, le DPB s'est servi d'une combinaison de données tirées d'états financiers publics et de données fiscales agrégées. L'assiette fiscale estimée a été projetée en fonction de la croissance du PIB nominal projetée par le DPB. Pour prendre en compte la réponse comportementale potentielle des sociétés touchées, le DPB a appliqué un taux d'attrition à l'assiette fiscale estimée.

Sources de l'incertitude

Les principales sources de l'incertitude concernent la projection des revenus d'entreprise provenant de dividendes ainsi que l'ampleur de la réponse comportementale.

Note préparée par

[Caroline Nicol](#), analyste principale

Sources des données

Assiette fiscale estimée

Ministère des Finances du Canada, états financiers consolidés

Croissance du PIB nominal

Modèle économique du DPB

Taux d'attrition

Office for Budget Responsibility, et DPB

© Bureau du directeur parlementaire du budget, Ottawa, Canada, 2023

T-LEG-3.1.2f

LEG-2324-008-S_f

ⁱ Dans le Budget de 2023, l'estimation des coûts faite par le ministère des Finances pour cette nouvelle mesure est contrebalancée par un rajustement totalisant 585 millions de dollars pour des *Fonds affectés précédemment dans le cadre financier*. Ce rajustement concerne [une mesure du Budget de 2022](#) qui ciblait aussi les revenus provenant de dividendes de certaines institutions financières canadiennes. Étant donné que le DPB n'a pas évalué le coût de cette mesure, notre estimation ne tient pas compte de ses effets. Néanmoins, notre estimation tient compte de l'interaction entre cette nouvelle mesure et la nouvelle taxe imposée aux banques et aux assureurs-vie annoncée dans le Budget de 2022.